

Jour de séance 62

le jeudi 8 mai 2014

13 h

Prière.

L'hon. M. Leonard (Fredericton-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à financer pleinement les avortements à la clinique Morgentaler de Fredericton et à abroger le règlement d'application de la *Loi sur le paiement des services médicaux* qui limite le paiement des avortements. (Pétition 10.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. B. Macdonald :

88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique.*

M. D. Landry donne avis de motion 60, portant que, le jeudi 15 mai 2014, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a indiqué que la participation au régime de retraite à risques partagés serait volontaire ;

attendu que le premier ministre a imposé le régime de retraite à risques partagés aux fonctionnaires et aux retraités sans leur donner l'occasion de négocier ;

attendu que le gouvernement Alward a offert à la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick l'occasion de négocier la réforme de son régime de retraite ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à arrêter l'application des plans de mise en oeuvre du modèle de régime de retraite à risques partagés et à immédiatement annoncer un nouveau processus inclusif d'engagement visant la réforme des régimes de retraite publics, où le gouvernement rencontrerait des groupes syndiqués et non syndiqués ainsi que d'autres représentants des régimes de retraite afin de réviser toute l'information financière pertinente, de discuter de toutes les options possibles pour la réforme des régimes de retraite et d'établir un processus de négociation.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 9 mai 2014, la deuxième lecture du projet de loi 88 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après les affaires émanant de l'opposition, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées, du Secrétariat des affaires autochtones et du Bureau du Conseil exécutif.

Conformément à l'avis de motion 56, M. Arseneault, au nom de M. Collins et appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que l'opposition officielle a demandé au gouvernement de produire un plan éducatif ;

attendu que la ministre de l'Éducation a sans cesse omis de produire un tel plan ;

attendu qu'il est évident qu'il n'y a pas de plan éducatif à présenter ;

attendu qu'il est presque inouï qu'une province n'ait pas de plan éducatif pour donner une orientation en matière d'éducation ;

attendu qu'un plan éducatif est exigé par la *Loi sur l'éducation* ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre et la ministre de l'Éducation à présenter un plan éducatif qui établira des priorités, fixera des objectifs, prévoira la mesure des résultats et tracera une voie cohérente pour l'avenir de l'éducation de qualité dans notre province.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion 56, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 51, M. Haché, appuyé par M. Arseneault, propose ce qui suit :

attendu que, avec quatre années de retard, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a enfin annoncé un plan pour le secteur forestier le 12 mars 2014 ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas révélé plusieurs détails importants à l'égard de son plan forestier, y compris

les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne ;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître tous les détails de la stratégie forestière du gouvernement actuel ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de publier toute l'information relative à la préparation et à la diffusion du plan forestier du gouvernement, notamment les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Stewart, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 51 soit ainsi amendée :

dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression de « , avec quatre années de retard, » et de « enfin » ;

par la suppression du deuxième paragraphe du préambule ;

dans le paragraphe de la résolution, par l'insertion, après les mots « publier toute l'information », de « , conformément aux dispositions de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

À 21 h, M. Urquhart déclare la séance suspendue.

Avant que le président quitte le fauteuil, il est unanimement convenu que la pause entre dans le calcul du temps d'étude des prévisions budgétaires.

La séance reprend à 21 h 13.

La séance, suspendue à 22 h 27, reprend à 22 h 37.

La séance, suspendue à 23 h 12, reprend à 23 h 19, cette fois sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif	3 278 000
Communications gouvernementales	1 157 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur	336 000
Direction de l'égalité des femmes	2 974 000
Bureau du chef du service de l'information	5 336 000

Affaires intergouvernementales	2 771 000
Votés	15 852 000

BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF

Secrétariat des affaires autochtones	1 395 000
--	-----------

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	642 000
Conférences intergouvernementales	23 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	284 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 23 h 21.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de développement
régional pour 2012-2013 (8 mai 2014).